



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°DEL2024-039

Patinoire - Tarifs de vente de produits au bar
(Sports)

912

Rapporteur : Alain GUENZI

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 33 |
| Nombre de pouvoirs | 6 |
| Votants | 39 |

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Nelson FONSECA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Mariam CISSE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Valérie VERDIER-DAUTRÊME.

Dans le cadre de l'ouverture de la patinoire de Dreux, il est proposé la tarification suivante des produits à la vente au bar :

| Tarifs bar | En € |
|--|--------|
| Entrée visiteur (accompagnement non patineur) une consommation comprise | 2,50 € |
| Cannette 25 cl gamme 1 (soda, jus de fruit, boisson aromatisée...) | 2,00 € |
| Cannette 25 cl gamme 2 (boisson énergisante, bière sans alcool...) | 2,50 € |
| Sirops, diabolos au verre | 2,00 € |
| Eau minérale 50 cl | 1,50 € |
| Café | 1,50 € |
| Café double | 2,50 € |
| Chocolat chaud | 2,50 € |
| Supplément chantilly (liègeois...) | 0,80 € |
| Supplément lait | 0,40 € |
| Thé | 2,00 € |
| Chips tuiles 40g | 2,00 € |
| Chips 45 g | 1,30 € |
| Barres chocolatées / barres de céréales | 1,50 € |

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Alain GUENZI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 15 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

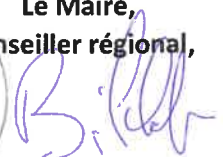
- Approuve les tarifs de vente de produits au bar présentés ci-dessus :

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 16 avril 2024

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET